



ESPACES COLLECTIFS

Si je ne dois retenir qu'une chose ?

Je respecte les gestes barrières et je garde une distance d'un mètre entre chaque personne.

- Je peux utiliser les espaces de vie collective : **VRAI**

A condition de pouvoir respecter la distanciation minimale d'un mètre entre les personnes pendant les phases de circulation et de présence.

- Des règles seront édictées par le commandement pour chaque site : **VRAI**

Les responsables de sites édicteront les règles d'utilisation des espaces de vie dans leur propre plan de remontée d'activité. Si nécessaire, des affichages pourront être apposés à l'entrée de ces espaces.

- Il n'y aura pas de changement pour les espaces collectifs d'alimentation : **FAUX**

Une attention particulière sera accordée aux espaces collectifs d'alimentation. En plus des règles sanitaires propres à la production alimentaire, des horaires adaptés seront prévus. Les dispositions de nettoyage et d'entretien seront également renforcées, si besoin en faisant évoluer les contrats avec les prestataires.

- Les lieux de convivialité seront ouverts : **FAUX**

Les lieux dits de convivialité restent fermés. Leur gestion doit suivre les dispositions qui s'appliquent localement aux établissements recevant du public de type salles de spectacles, cafés...



1



ESPACES DE TRAVAIL

Si je ne dois retenir qu'une chose ?

Eviter les contacts en privilégiant le télétravail ou la mise en place d'horaires décalés.

- Je peux retourner travailler au bureau ? : **VRAI**

Mais sous certaines conditions. Les espaces de travail peuvent être utilisés si les dispositions de protection peuvent être mises en œuvre (horaires et effectifs adaptés notamment). Le masque sera ainsi obligatoire quand le respect de la distance entre agents ne sera pas possible.

- Je peux travailler en horaires décalés ? : **VRAI**

L'organisation du ministère s'adapte, notamment avec la possibilité de fonctionner en horaires décalés et par bordées. Le travail en horaires décalés est encouragé pour diminuer la présence trop nombreuse des agents dans un même espace de travail et pour désencombrer les transports en commun.

- Je peux continuer à pratiquer le télétravail ? : **VRAI**

S'il est possible et s'il permet de remplir les missions, le télétravail est favorisé pour tous les agents du ministère. Objectif : limiter l'exposition au Covid-19 tant que les niveaux de risques de contagion se situent au-dessus d'un seuil déterminé par le Service de santé des armées.



2



TRANSPORTS

Si je ne dois retenir qu'une chose ?

Privilégier les déplacements individuels.

- L'utilisation des transports en commun est encouragée : **FAUX**

Utiliser les transports collectifs peut présenter un risque accru de contamination. En conséquence, les agents sont invités à privilégier les déplacements individuels comme leur véhicule personnel ou leur vélo.

- Des facilités de stationnement sont mises en place : **VRAI**

Les places de parking pour les voitures et les deux roues seront mises à disposition de façon plus large sur les lieux de travail des agents.

- Je devrai venir travailler aux mêmes horaires qu'avant le confinement : **FAUX**

Il est recommandé d'aménager les horaires de travail afin d'éviter l'effet « heures de pointe » dans les transports.

- Des espaces de co-working seront proposés : **VRAI**

L'aménagement d'espaces de *co-working* et de *close office* est recherché sur les différentes emprises du ministère des Armées. Ils pourront accueillir du personnel domicilié à proximité ne disposant pas de possibilité de télétravail et dont les espaces de travail habituels ne sont pas compatibles avec le niveau de protection exigé.



3



ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

Si je ne dois retenir qu'une chose ?

Les centres IGESA seront utilisés pour isoler le personnel testé positif au Covid-19.

- Le personnel testé positif au Covid-19 pourra être isolé dans un centre IGESA : **VRAI**

Certains centres IGESA, actuellement utilisés pour les « sas » de retour d'OPEX, pourront servir pour le confinement d'agents malades.

- Un système de garde d'enfants sera mis en place pour les congés estivaux : **VRAI**

Si des congés estivaux devaient être écourtés du fait de la crise sanitaire, un plan d'accueil collectif des enfants d'agents du ministère va être demandé à l'IGESA pour répondre à ce pic d'activité.





ACCUEIL DU PUBLIC

Si je ne dois retenir qu'une chose ?

Dès le 11 mai, réouverture des établissements recevant du public dans le respect des gestes barrières.

- Les établissements du ministère recevant du public rouvriront dès le 11 mai : **VRAI**

Mais pas tous ! Bureaux des antennes de l'action sociale, CIRFA, espaces ATLAS... De nombreux établissements recevant du public rouvriront leurs portes au public dès le 11 mai, à condition de respecter les règles sanitaires. Certains lieux seront par exemple réaménagés, de sorte que le public et le personnel puissent respecter les dispositions de protection en vigueur.

- Je dois me déplacer pour avoir accès aux services des différents établissements du ministère : **FAUX**

Le ministère a développé ses services à distance. Prises de rendez-vous, suivis des dossiers administratifs, entretiens ne nécessitant pas une présence physique... toutes ces démarches devront être faites à distance, via Internet ou visioconférence.



5



MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Covid-19

Déconfinement

ORGANISMES DE FORMATION

Si je ne dois retenir qu'une chose ?

Réouverture des organismes de formation du personnel civil selon la situation sanitaire locale.

- Dès le 11 mai, le personnel civil pourra se rendre dans les centres de formation : **VRAI**

Mais sous conditions : les organismes de formation du personnel civil rouvriront en fonction de la situation sanitaire locale et des possibilités de déplacement des stagiaires.



6

Si j'ai des questions, j'appelle le **0 800 130 000** ou je consulte le site
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/strategie-de-deconfinement>



GARDE D'ENFANTS REPRISE DE L'ÉCOLE

Si je ne dois retenir qu'une chose ?

La chaîne sociale est mobilisée pour aider le personnel en difficulté.

- Le personnel sera soutenu dans sa recherche de solutions de garde d'enfants : **VRAI**

Le retour en classe des élèves à partir du 11 mai sera progressif. Pour favoriser la reprise du travail des agents, la chaîne sociale du ministère est mobilisée pour appuyer le personnel qui demande à faire garder ses enfants.

Ce travail est mené en cohérence avec les moyens des collectivités locales pour mutualiser l'offre.



7



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Covid-19

Déconfinement

ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE MÉMOIRE

Si je ne dois retenir qu'une chose ?

Dès le 11 mai, réouverture de certains centres culturels.

- Dès le 11 mai, les lieux culturels relevant du ministère rouvriront leurs portes : **VRAI**

Mais en partie seulement ! Médiathèques, bibliothèques et petits musées pourront à nouveau accueillir le public. Cependant, les lieux accueillant un public plus nombreux resteront fermés.

Les décisions d'ouverture seront prises en conformité avec celles des autres ministères et des collectivités territoriales.

- Les organismes culturels du ministère ont développé leur offre sur Internet : **VRAI**

Pour garder le contact avec le public, les espaces culturels du ministère multiplient leurs contenus en ligne.



Si j'ai des questions, j'appelle le **0 800 130 000** ou je consulte le site
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/strategie-de-deconfinement>



PLAN ANNUEL DE MUTATION

Si je ne dois retenir qu'une chose ?

Le ministère est pleinement mobilisé pour assurer la réalisation du plan de mutation. L'arrivée des familles en amont des rentrées scolaires est un objectif majeur.

- Je peux déménager à partir du 11 mai : **VRAI**

Le ministère s'est rapproché des déménageurs pour que les dossiers militaires soient traités en priorité à partir de cette date.

- Je dois dès à présent anticiper ma mutation : **VRAI**

Chacun est invité à ne pas attendre pour lancer les démarches. L'utilisation de la plateforme multi-déménageurs (PFMD) dématérialisée est encouragée pour simplifier les demandes de changement de résidence via un accès sécurisé par Internet.

- Je ne peux pas faire une reconnaissance d'affectation : **VRAI**

Pendant les structures habituelles au contact des familles (cellules d'information et d'accompagnement des familles...) ou des administrés (bureaux logement...) sont pleinement mobilisés. Le soutien bénévole des associations locales, sollicité, apporte une aide en complément (permanence téléphonique, mise en contact, aides aux démarches...).



9